

Mentions légales

Conditions Générales de Vente de Saint-Gobain Weber AG

Conditions générales d'affaires et de vente

1. Les présentes conditions générales d'affaires et de vente font partie intégrante et fixe du contrat conclu entre le client et Saint-Gobain Weber AG ou KBS Kirchhofer Bodensysteme AG (ci-après Saint-Gobain Weber AG). Des modifications sont uniquement valables si elles ont été validées par écrit par Saint-Gobain Weber AG. Les conditions générales d'affaires du client ne sont pas valables.
2. Saint-Gobain Weber AG dispose de divers domaines de produits pour lesquels différentes conditions de vente et de livraison sont appliquées conformément aux conditions figurant sous Services dans les listes de prix respectives.
3. Saint-Gobain Weber AG s'efforce de mettre à disposition du client l'ensemble de sa gamme de produits de façon constante. Nonobstant ce principe, Saint-Gobain Weber AG est toutefois en droit de modifier à tout moment des produits d'un point de vue technique, de changer la taille des conditionnements et d'ajuster les prix de vente et les délais de livraison aux circonstances.
4. Dans la mesure du possible, la livraison est effectuée dans le délai souhaité par le client. Les délais de livraison pour les produits standard en stock sont généralement d'au moins 2 jours ouvrables.
5. La récupération de la marchandise directement aux sites d'entreposage de Saint-Gobain Weber AG n'est possible que si le client en a informé Saint-Gobain Weber AG au préalable et que Saint-Gobain Weber AG a validé cette demande.
6. Toute responsabilité est exclue pour les retards de livraison consécutifs à des circonstances exceptionnelles et à des cas de force majeure, tels que des conditions de sous-traitance, de production, d'énergie et de circulation plus difficiles, de perturbation de la paix du travail, de mesures administratives, de pandémie et d'épidémie, etc. Aucune indemnisation ne sera accordée pour les éventuels délais d'attente.
7. Le contrat de vente est réputé conclu dès que la commande du client est parvenue à Saint-Gobain Weber AG, à moins que Saint-Gobain Weber AG n'informe le client dans un délai raisonnable qu'elle est dans l'impossibilité d'accepter la commande. Les risques associés à une commande passée oralement sont assumés par le client.
8. Les avantages et les risques liés à la livraison départ point de vente ou entrepôt sont transférés au client, même lorsque la livraison est effectuée franco chantier.
9. En cas d'indication d'une quantité en m², il ne sera tenu compte d'aucune réclamation portant sur une quantité de produit livré trop faible ou trop importante. La consommation dépend de la nature du support et de la méthode de mise en œuvre respective. Les suppositions de Saint-Gobain Weber AG reposent sur des valeurs moyennes.
10. Pour des raisons techniques, des écarts de quantité ($\pm 5\%$) sont possibles dans la fabrication des crépis de finition teints. Les éventuelles quantités supplémentaires seront facturées. Aucun droit de retour n'est applicable.
11. Sauf accord contraire, les prix sont valables conformément à la liste de prix en vigueur.
12. Le client doit vérifier immédiatement l'état de la marchandise à sa réception. La marchandise est réputée livrée conformément au contrat et sans défauts reconnaissables lorsque le client n'informe pas Saint-Gobain Weber AG du contraire par écrit au plus tard dans les 5 jours ouvrables à compter de la date de livraison. Si des défauts cachés qui n'étaient pas reconnaissables au cours de l'examen habituel sont constatés ultérieurement, il faudra les notifier par écrit dans les 10 jours ouvrables à compter de leur découverte. Sinon, les éventuels droits s'éteignent. Les réclamations relatives à la facture doivent être effectuées dans les 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Les réclamations concernant des différences de coloris pour les produits teints doivent être communiquées par écrit à Saint-Gobain Weber AG au plus tard 5 jours ouvrables à compter de la date de livraison, et dans tous les cas avant leur utilisation. Il n'est pas possible de faire valoir des réclamations ultérieurement si un produit teinté a quand même été mis en œuvre. En cas de commandes supplémentaires de produits teints, il faut absolument comparer le coloris avec les surfaces déjà effectuées avant leur application.

13. Saint-Gobain Weber AG garantit que la marchandise livrée est d'une qualité irréprochable; les faibles écarts de coloris ne sauraient être toutefois considérés comme des défauts. Si la marchandise est défectueuse, elle sera échangée sans hésitation par Saint-Gobain Weber AG contre une marchandise d'une qualité irréprochable. D'autres droits du client telles que d'éventuels droits à des dommages et intérêts sont exclus. Aucun droit de retour n'est applicable. La prescription des droits à la garantie est conforme à l'art. 210 CO.
14. Les produits de Saint-Gobain Weber AG ne peuvent être utilisés que pour les domaines d'application définis dans les fiches techniques correspondantes et conformément aux conditions de mise en œuvre qui y sont décrites. Les écarts par rapport à ces conditions requièrent l'accord express de Saint-Gobain Weber AG.

Dans le cadre de l'utilisation des produits, le client doit respecter et appliquer les normes spécifiques aux produits et les règles reconnues de la technique et de la construction relatives à la mise en œuvre ainsi qu'aux contrôles et à la sécurité de la qualité.

15. Les recommandations faites au client sur l'utilisation, la consommation lors de la mise en œuvre, le temps de séchage, l'altération des coloris, etc. reposent sur les années d'expérience de Saint-Gobain Weber AG dans l'utilisation des produits vendus, mais sont toutefois sans engagement. Une consultation ne saurait engager la responsabilité de Saint-Gobain Weber AG. Il relève de la seule responsabilité du client de choisir, de mélanger, de transformer, d'appliquer et de consommer conformément aux normes les produits d'une façon irréprochable et spécifique au problème. Saint-Gobain Weber AG ne peut être tenue pour responsable des dommages apparaissant au cours de la mise en œuvre ou après.
16. Location, placement et utilisation de silo
 - a) Le silo est mis à disposition du client à titre de location. Il demeure la propriété de Saint-Gobain Weber AG.
 - b) Le client est responsable de l'emplacement du silo. Pour chaque silo, un accès de 3.5m de large, 4m de hauteur et une surface d'au moins 2.5m x 2.5m sont nécessaires. Une fois rempli, le silo pèse env. 35t (18m³) ou 23t (12m³). Le client doit veiller à ce que le support dispose de la capacité de charge nécessaire et, au besoin, à ce que le silo soit sécurisé contre tout glissement latéral et affouillement. La création d'une éventuelle sous-construction en cas de sol insuffisamment résistant est l'affaire du client.
 - c) La responsabilité de Saint-Gobain Weber AG se limite à la livraison et à l'enlèvement du silo, c'est-à-dire aussi longtemps que le silo est relié au dispositif de levage du véhicule de livraison. Le client est responsable vis-à-vis des tiers et de Saint-Gobain Weber AG des dommages causés par des défauts de l'emplacement du silo ou une manipulation non conforme. Le client prend également en charge les frais pour la récupération des silos ne pouvant plus être enlevés avec le véhicule de livraison. Il s'engage à remplacer les pièces manquantes sur le silo ou les machines louées. Saint-Gobain Weber AG n'assume pas les frais ou la responsabilité des temps d'arrêt en raison de machines ou d'appareils défectueux tombés en panne pendant l'exploitation du chantier.

d) Le silo est enlevé dans les 3 jours ouvrables sans frais supplémentaires. Si le client exige un délai d'enlèvement plus court, les frais supplémentaires seront calculés en fonction des dépenses conformément à la liste de prix. Saint-Gobain Weber AG peut renoncer, selon son appréciation personnelle, à la facturation des frais supplémentaires si un de ses véhicules de livraison se trouve dans le voisinage concerné.

e) Les appareils et les machines de mise en œuvre livrés avec le silo devront être restitués complets, opérationnels et nettoyés à Saint-Gobain Weber AG. Les dommages et la saleté des machines et appareils dus à une manipulation non conforme ou à une négligence du devoir de diligence seront facturés à l'acheteur en fonction des dépenses.

17. Le droit du client à compenser les exigences de Saint-Gobain Weber AG avec d'éventuelles contre-prétentions quelles qu'elles soient est exclu.
18. Les clients qui mettent en œuvre pour la première fois des produits ou des systèmes de Saint-Gobain Weber AG peuvent recourir au service de démonstration (½ journée de travail maximum par groupe de produits ou phase de travail d'un système). L'assistance apportée par le service de démonstration est facturée conformément à la liste de prix. La collaboration du service de démonstration ne justifie pas d'obligations de garantie de Saint-Gobain Weber AG pour les travaux d'exécution et l'ouvrage. Seul le client demeure responsable dans ce cas. Les obligations de contrôle et de réclamation du client conformément au point 12 ne sont pas non plus supprimées par cela.
19. Des modifications de ces présentes conditions générales de vente requièrent la forme écrite pour être valables.
20. La relation contractuelle dépend du droit suisse, en excluant la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le lieu d'exécution et le tribunal compétent pour l'ensemble des obligations du client et de Saint-Gobain Weber AG est CH-5405 Baden. Toutefois, Saint-Gobain Weber AG a également le droit de poursuivre le client à son siège social ou à son domicile.

Prix et conditions de paiement

Les conditions et prix figurant dans les listes de prix sous Services sont valables pour les livraisons minimales de produit, les forfaits de chantier, les suppléments de transport et les missions de techniciens d'application.

1. Conditions de paiement :
 - 30 jours nets.
 - D'éventuelles déductions seront facturées a posteriori.
2. Tous les prix s'entendent comme suit :
 - a) hors taxe.
 - b) départ entrepôt du revendeur ou via le revendeur de matériaux de construction : conformément aux listes de prix et aux conditions générales d'affaires du revendeur de matériaux de construction.
 - c) départ usine ou franco chantier ou entrepôt Talstation. Un supplément conforme aux tarifs de l'ASTAG sera facturé pour les livraisons dans des zones montagneuses concernées par une interdiction de remorque et des restrictions de poids. Les éventuelles taxes de pesée, d'emplacement et de raccordement ainsi que les temps d'attente et de déchargement plus longs seront à la charge du client.
 - d) La facturation de suppléments pour petites quantités ainsi que d'autres services de logistique seront effectués conformément à la liste de prix.
 - e) Les prix échelonnés ainsi que tous les suppléments (tels que les suppléments pour de petites quantités, le transport, la teinte, le fret, une grue, etc.) seront appliqués individuel-

lement. Chaque livraison est considérée comme une commande individuelle. Le regroupement de livraisons individuelles pour le calcul du prix n'est pas autorisé.

3. Livraisons de silos :
 - a) Les vidages de silo, les déplacements de silo ainsi que les déductions avant transport pour les quantités résiduelles en cas de retours de marchandise dans le silo seront facturés conformément au catalogue de prix. Les frais pour un déplacement de silo sur un nouveau chantier ne seront pas facturés si un soufflage dans le silo a lieu dans les 4 semaines.
 - b) 7 tonnes minimum sont toujours facturées, 6 tonnes minimum pour les enduits de fond légers et 4 tonnes minimum pour **weber ip 1000** et **weber ip 1000 plus**.
 - c) Pour les mortiers mixtes destinés à l'isolation extérieure :
 - Les quantités résiduelles supérieures à 500 kg seront créditées.
 - La quantité de commande minimale est de 3 tonnes. Si moins de 3 tonnes sont utilisées, 3 tonnes seront malgré tout facturées.
 - d) Pour les livraisons de silo, une consommation minimale par jour ouvré est valable conformément aux conditions mentionnées sous Services. Si la consommation minimale moyenne par jour ouvré n'est pas atteinte, le temps d'utilisation sera facturé pour chaque jour ouvré conformément aux prix mentionnés sous Services.
4. Les personnes récupérant la marchandise à l'entrepôt sont tenues de respecter les dispositions légales relatives au transport des marchandises dangereuses par route. Dans tous les cas, elles assument le risque du transport.
5. Sauf accord contraire, les prix applicables sont les prix déterminés à partir de la liste de prix en vigueur de Saint-Gobain Weber AG. Du reste sont valables les conditions générales d'affaires et de vente de Saint-Gobain Weber AG.
6. Aucun droit de retour n'est applicable. Des produits peuvent être retournés à titre exceptionnel, après accord préalable de Saint-Gobain Weber AG. La disposition suivante s'applique dans un tel cas :

a) Pour les produits teints réutilisables qui se trouvent encore dans des emballages d'origine fermés, le prix facturé à l'origine sera crédité conformément à la liste de prix valable déduction faite des frais de transport et de traitement dus. Seuls les retours ayant une valeur de marchandise nette minimale conformément à la liste de prix en vigueur seront crédités.

b) Pour les produits non réutilisables devant être mis au rebut, des frais de mise au rebut dépendant du travail fourni seront facturés. Il n'y aura pas d'avoir. Après avoir examiné les produits, Saint-Gobain Weber AG décidera, selon son appréciation personnelle, si un produit appartient à la catégorie a) ou b).

Un retour n'est PAS possible pour l'ensemble des panneaux isolants, des cornières de rive de toiture, des éléments de mur arrondi, de linteau, d'embrasure, de soubassement, de support et d'encadrement ainsi que des produits de teinture spéciale.

*Ce document est une traduction.
En cas de divergence d'interprétation,
c'est la version allemande de ces
Conditions Générales de Vente qui fait foi.*